

PÔLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Secrétariat Général

Suivi: Marie-Monique Chardonneau

2 02 28 08 14 26

marie-monique.chardonneau@lunam.fr

12 octobre 2010

<u>NOTE</u>

A l'attention du Conseil d'administration

OBJET: Adhésion à l'Association Cocktail

Après examen des différentes options possibles pour doter L'UNAM d'un **outil comptable**, il a été décidé de choisir le système de gestion financière et comptable **Cocktail**, en **formule hébergée** par l'Association Cocktail.

Cette solution nécessite pour L'UNAM d'adhérer à l'Association Cocktail pour un montant annuel de 5 000 €.

Par ailleurs, il convient de passer avec l'Association une convention d'hébergement d'un coût annuel de **8 000 €.** Pour 2010, compte tenu de la mise en service de l'outil en cours d'année, le montant facturé sera divisé par deux, soit 4 000 €.

Enfin, un protocole de télémaintenance permet aux adhérents de bénéficier d'une assistance répartie en 4 niveaux :

NIVEAUX	Délai de traitement	½ journée	Journée
Niveau 1	24 h ouvrées	140 €	280 €
Niveau 2	48 h à 72 h ouvrées	180 €	360 €
Niveau 3	10 jours ouvrés	250 €	450 €
Niveau 4	20 jours ouvrés	350 €	650 €

Il appartient donc au Conseil d'administration d'approuver l'adhésion de L'UNAM à l'Association Cocktail et d'autoriser le Président à signer la convention d'hébergement ainsi que le protocole de télémaintenance.

Le Président